Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 5 du 22 janvier 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 16

CIRCULAIRE N° 0-28448-2021/ARM/DPMM/FORM

relative à l'admission dans un parcours Marine nationale/Maistrance – Défense, d'étudiants en brevet de technicien supérieur (BTS) dans le cadre d'un partenariat entre un lycée civil de Brest et le Lycée naval de Brest pour l'année scolaire 2021-2022.

Du *08 janvier 2021*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :

Bureau des écoles et de la formation

CIRCULAIRE N° 0-28448-2021/ARM/DPMM/FORM relative à l'admission dans un parcours Marine nationale/Maistrance – Défense, d'étudiants en brevet de technicien supérieur (BTS) dans le cadre d'un partenariat entre un lycée civil de Brest et le Lycée naval de Brest pour l'année scolaire 2021-2022.

Du 08 janvier 2021

NOR A R M B 2 1 0 0 0 8 8 C

Référence(s) :

Code de l'éducation (art. R.425-1 à R.425-22).

- Arrêté du 19 juillet 2017 portant expérimentation relative à l'ouverture au sein des lycées de la défense de sections de technicien supérieur préparant au brevet de technicien supérieur.

Décision du 6 juillet 2020 portant délégation de signature (direction du personnel militaire de la marine) (n.i. BO ; JO n° 170 du 11 juillet 2020, texte n° 19).
Protocole de partenariat n° 0-27171-2017 du 20 juillet 2017 relatif à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Cinq annexes et deux appendices.

Texte(s) abrogé(s) :

- Circulaire N° 0-648-2020/ARM/DPMM/FORM du 20 janvier 2020 relative à l'admission dans un parcours Marine nationale/Maistrance – Défense, d'étudiants en brevet de technicien supérieur dans le cadre d'un partenariat entre un lycée civil de Brest et le Lycée naval de Brest pour l'année scolaire 2020-2021.

Référence de publication :

---

1. GÉNÉRALITÉS

La présente circulaire fixe les conditions d'admission dans un parcours Marine nationale/Maistrance – Défense, d'étudiants en brevet de technicien supérieur (BTS) relevant d'un partenariat entre le lycée Vauban à Brest et le Lycée naval, établi par le protocole entre l'académie de Rennes et la Marine nationale cité en quatrième référence.

Le Lycée naval admet en « BTS X [(1)] - parcours Marine nationale/Maistrance – Défense », pour la rentrée courant août 2021, 16 étudiants qui se destinent, à l'issue de leur BTS, prioritairement à l'intégration à l'École de maistrance (EDM) en vue d'une carrière d'officier-marinier dans une filière technique de la Marine nationale. Si cette dernière est le débouché privilégié, l'étudiant conserve la possibilité de souscrire un engagement au sein d'une autre armée, direction ou service.

Les programmes suivis sont ceux définis par l'Éducation nationale. Les enseignements sont dispensés au lycée Vauban de la ville de Brest. Le Lycée naval assure le volet « logistique » [(2)] de la scolarité, un soutien scolaire [(3)] et une acculturation à la Marine (encadrement militaire au Lycée naval et découverte de la Marine nationale).

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION - RÉGIME

Un dossier de candidature au « BTS X - parcours Marine nationale/Maistrance – Défense » peut être déposé par tout jeune français remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement général, professionnel ou technologique du niveau baccalauréat, ou fréquentant une classe de terminale conduisant à ces baccalauréats, en lien avec un groupe de spécialités de la Marine nationale visées ;
- vouloir souscrire un engagement dans la Marine nationale (ou dans une autre armée) à l'issue du BTS.

L'admission en BTS parcours Marine nationale est également subordonnée à certaines vérifications élémentaires permettant de déceler tout obstacle à une admission ultérieure à l'École de maistrance (motivation, aptitude médicale, casier judiciaire vierge, journée défense/citoyenneté accomplie).

L'internat permanent est assuré au Lycée naval.

Les admissions en « BTS X - parcours Marine nationale/Maistrance – Défense » étant prononcées au titre de l'aide au recrutement, les étudiants admis déclarent par écrit leur intention d'intégrer l'École de maistrance, ou toute autre école de formation des Armées par la signature du contrat d'éducation prévu par l'arrêté cité en deuxième référence.

La Marine nationale s'engage de son côté à faire bénéficier aux candidats retenus (en plus de la formation BTS dispensée au sein du lycée Vauban de Brest) :

- d'une exonération provisoire des frais de pension et de trousseau ainsi que la prise en charge d'une partie des frais de stages pendant la scolarité du BTS ;
- d'un accompagnement leur permettant d'optimiser leurs chances de recrutement à l'École de maistrance (ou dans une autre formation des armées) puis ensuite de succès dans cette école. L'engagement à l'École de maistrance est prononcé par le service de recrutement de la Marine à l'issue des deux années de scolarité (voire trois en cas de redoublement, autorisé à titre exceptionnel), sous réserve de l'obtention du BTS et sous conditions de satisfaire aux aptitudes physique et psychologique requises pour servir dans la Marine (idem pour les autres formations des armées) ;
- d'une proposition d'engagement dans la Marine en tant que quartier-maître de la flotte (QMF) ou volontaire des armées (VLT) dans le cas où la candidature pour l'École de maistrance, ou une école de sous-officier, n'aurait pas été retenue.

3. SCOLARITÉ : FILIÈRES ET OPTIONS PROPOSÉES

CLASSE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR Partenariat lycée Vauban à Brest et Lycée naval de Brest
Filières : - systèmes numériques (SN) option « Électronique et Communication » ou « Informatique et réseaux » ; - conception et réalisation de systèmes automatiques (CRSA) ; - électrotechnique (ELT) ; - moteurs à combustion interne (MCI).

Au sein de la Marine, ces filières ont vocation à déboucher prioritairement sur les spécialités de mécanicien ou électricien, éventuellement dans la filière nucléaire, sur la maintenance des aéronefs (avionique), sur les métiers de mécanicien ou d'électronicien d'armes, ou sur les métiers de spécialistes des systèmes d'information et de communication. Selon le profil des candidats et les besoins de recrutement, d'autres métiers peuvent être accessibles (personnel navigant tactique de l'aéronautique navale, détecteur ou détecteur anti sous-marin).

4. CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission au BTS est subordonnée à des conditions d'âge et d'aptitude physique, à la signature d'un contrat d'éducation et d'une charte de civilité et de comportement.

4.1. Conditions d'âge

Afin de permettre aux candidats d'envisager un engagement dans les Armées à l'issue de leur BTS tout en respectant la procédure « Parcoursup » ceux-ci doivent être âgés de 16 ans révolus et avoir moins de 26 ans au début du BTS, c'est à dire être nés entre le 1er septembre 1995 et le 1er septembre 2005 pour la rentrée 2021.

4.2. Motivation

Le candidat exprimera ses motivations dans la rubrique « Projet de formation motivé » du portail « Parcoursup ». Il devra ensuite rencontrer un conseiller Marine au sein du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de son domicile afin d'examiner avec lui son projet d'engagement futur dans la Marine nationale dont le choix des spécialités visées.

4.3. Conditions d'aptitude physique et psychologique

L'admission au « BTS X - parcours Marine nationale/Maistrance – Défense » devient définitive une fois la visite médicale de rentrée effectuée et après avoir obtenu l'avis favorable du médecin compétent pour le centre d'instruction naval (CIN) de Brest.

Les vaccinations légales [diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)] doivent être à jour lors de leur admission. Tout refus de vaccination, non médicalement motivé, interdit de prononcer l'admission définitive de l'intéressé.

Les candidats doivent, en outre, satisfaire aux conditions médicales d'aptitude requises pour l'engagement dans les Armées (profil médical SIGYCOP minimal donné en annexe IV) et selon les spécialités visées.

4.4. Signature du contrat d'éducation

Admis au titre de l'aide au recrutement, le candidat doit signer un « contrat d'éducation » par lequel il déclare son intention d'intégrer l'École de maistrance, ou toute autre école de formation des Armées, après l'obtention de son BTS.

Cette orientation peut prendre différentes formes : une autre école de sous-officier d'active des Armées, un engagement en tant que quartier-maître de la flotte (QMF) ou volontaire des armées (VLT).

Le « contrat d'éducation » se trouve en annexe III de la présente circulaire. Il est également disponible sur le site « Parcoursup », ainsi que sur le site internet du ministère des armées à l'adresse suivante :

http://www.defense.gouv.fr/marine/ressources-humaines/ecoles-et-formations/le-lycee-naval

4.5. Charte de civilité et de comportement

Préalablement à l'admission, le candidat a obligation de signer une charte de civilité et de comportement (annexe III) qu'il s'engage personnellement à respecter au sein des établissements. Cette charte est également signée par les représentants légaux, même si l'étudiant est majeur.

En cas de comportement incompatible avec la vie en collectivité, le Lycée naval peut prononcer l'exclusion définitive de l'élève concerné de l'internat, voire du parcours « Marine nationale/Maistrance – Défense ». Cette décision est prise par le commandant du CIN.

4.6. Désignation d'un correspondant

La présence d'un élève mineur en internat nécessite la désignation d'un correspondant d'internat, ou à défaut, du responsable légal, qui s'engage à rallier l'établissement sur demande du commandement du Lycée naval, **dans les deux heures**, en toutes circonstances, pour une prise en charge de l'élève.

5. PROCÉDURE D'ADMISSION

Les candidats sont invités à accéder à la plate-forme internet « Parcoursup » afin de :

- recueillir les renseignements sur les deux lycées partenaires pour ce BTS, prendre connaissance du calendrier et des différentes procédures d'inscription au plus tôt ;
- saisir leur candidature, entre le 20 janvier et le 11 mars 2021.

Les candidats constituent leur dossier pédagogique sous forme dématérialisée (bulletins scolaires, projet de formation motivé, CV). La copie de la carte nationale d'identité ou du passeport sera à téléverser.

Afin de s'assurer avant l'admission au BTS que les candidats ne présentent aucune contre-indication à l'admission à l'École de maistrance (ou une autre école de sous-officiers), les candidats devront également passer une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin militaire. Le certificat médical d'aptitude initial 620.4/12 sera à téléverser sur le portail « Parcoursup » avant le 8 avril ou à adresser par courriel au Lycée naval avant le 1er mai.

Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués, à partir du 12 avril 2021, à un entretien de motivation avec un conseiller Marine dans un CIRFA proche de leur domicile. Ils transmettront la copie du dernier diplôme ou titre du registre national des certifications professionnelles (RNCP) équivalent (le cas échéant), l'attestation journée défense et citoyenneté (JDC), une copie de la carte de sécurité sociale (SS) ou tout document comportant le numéro de SS.

Une fiche individuelle pour le contrôle élémentaire (FICE) est également établie par le CIRFA local de candidature initiale ; elle ne fait pas partie du dossier constitué par l'élève.

Les dossiers sont ensuite examinés par une commission de classement constituée de représentants des deux lycées partenaires et du CIRFA de Brest, co-présidée par le chef d'établissement partenaire ou son représentant et le commandant du CIN de Brest ou son représentant.

6. COÛTS DE SCOLARITÉ

6.1. Exonération en classe de technicien supérieur

Les étudiants admis « BTS X - parcours Marine nationale/Maistrance – Défense » bénéficient pendant toute la durée de leur scolarité d'une exonération provisoire des frais de pension et de trousseau. Si en cours de scolarité, le représentant légal d'un étudiant mineur ou un élève majeur ne confirme pas le contrat d'éducation, celui-ci est résilié et les frais de trousseau et de pension, devenus exigibles, sont mis à la charge du représentant légal. L'étudiant peut néanmoins, à titre onéreux, terminer l'année scolaire en cours.

La dénonciation du contrat d'éducation sur demande de l'établissement ou de l'autorité militaire [(4)] a pour conséquence la fin de l'exonération des frais de pension et trousseau, et donc leur remboursement.

Dans le cas d'une inaptitude médicale temporaire ou définitive de l'étudiant survenue en cours de scolarité, le contrat d'éducation sera maintenu au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, avec l'accueil en internat. Une inaptitude médicale définitive sur l'ensemble des spécialités de la Marine dont les trois choisies dans un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) lors de la constitution du dossier de recrutement ne remet pas en cause l'exonération totale des frais de pension et de trousseau.

6.2. Exonération provisoire et définitive après obtention du brevet de technicien supérieur (BTS)

Après l'obtention de leur BTS (proclamation des résultats généralement début juillet), les étudiants continuent à bénéficier d'une exonération provisoire des frais de pension et de trousseau pendant 18 mois.

L'exonération des frais de pension et de trousseau devient définitive lorsque les conditions rappelées dans l'appendice II.2 sont satisfaites.

En entrant au service de l'État (militaire volontaire, engagé, ou agent civil), il bénéficie également de cette exonération provisoire, qui ne deviendra définitive qu'au terme de trois (3) années de service.

Toutefois, en cas de cessation de ce service avant trois ans pour toute autre cause que l'inaptitude physique, les sommes dues sont proportionnelles à la durée du service à accomplir pour parfaire les trois années.

Passé le délai de 18 mois après l'obtention du BTS, si aucun engagement au service des Armées ou de l'État n'a été contracté, les frais de pensions et de trousseau sont alors exigibles.

6.3. Frais de stage

Les frais de stage de fin d'études sont pris en charge de la manière suivante :

- remboursement des frais de pension et de restauration sur la base des coûts existant au Lycée naval au prorata du nombre de jours de stage dans la limite des frais engagés lorsque l'étudiant est présent au Lycée naval ;
- prise en charge partielle par le lycée partenaire (bourse d'aide au déplacement) pour les stages hors de la communauté urbaine de Brest ;
- reliquat de la prise en charge par l'étudiant ou sa famille.

Pour la prise en charge partielle des frais de stage par la Défense, les documents suivants doivent être transmis à l'organisme financier soutenant le Lycée naval :

- dès le début du stage : la présente circulaire, la convention de stage et le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'étudiant ;
- à l'issue du stage : les factures d'hébergement et d'alimentation acquittées par l'étudiant et attestant de la réalité de la dépense.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADMISSION À L'ÉCOLE DE MAISTRANCE

Sur la base des éléments recueillis avant la scolarité en BTS, le dossier de candidature à l'École de maistrance ou à une autre école de sous-officier sera complété et vérifié en seconde année de BTS en liaison avec le CIRFA de Brest et l'antenne médicale du CIN. Le commandant du Lycée naval, au vu du travail fourni jusqu'à la constitution du dossier, émettra un avis motivé sur l'élève concerné.

8. DÉCISION D'ADMISSION EN CLASSE DE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

La commission, co-présidée par le chef d'établissement partenaire ou son représentant et le commandant du CIN Brest ou son représentant, est souveraine. Les délibérations de cette commission sont confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucune communication. À ce titre, aucune information n'est donnée aux candidats sur les motifs qui ont contribué au refus de leur admission.

9. ADRESSES ET POINTS DE CONTACTS UTILES

Lycée naval de Brest

Adresse : BCRM Brest
Centre d'instruction naval (Lycée naval – bureau inscriptions)
CC 300
29240 Brest cedex 9.

Bureau inscriptions : tél. 02.98.22.25.02 - courriel : inscription.ln@cinbrest.org

Lycée Vauban

Adresse : rue de Kerichen
BP 62506
29225 Brest Cedex 2 France

Tél accueil : 02.98.80.88.09

Courriel : lycee-vauban-brest@ac-rennes.fr

10. ABROGATION

La circulaire n° 0-648-2020/ARM/DPMM/FORM du 20 janvier 2020 relative à l'admission dans un parcours Marine Nationale/ Maistrance – Défense, d'étudiants en brevet de technicien supérieur dans le cadre d'un partenariat entre un lycée civil de Brest et le lycée naval de Brest pour l'année scolaire 2020-2021 est abrogée.

11. PUBLICATION

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées* et sera diffusée sur le site internet du Lycée naval.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le contre-amiral,
adjoint au directeur du personnel militaire de la marine,

Laurent HEMMER.

Notes

(1) BTS X se réfère au point 3. filières et options proposées.
(2) Hébergement, trousseau, alimentation (hors périodes de vacances scolaires et de stage – matin, soir et week-end), transport entre les lycées.
(3) Dont la nature sera définie de manière coordonnée entre les équipes pédagogiques des deux lycées partenaires.
(4) Pour résultats scolaires insuffisants ou pour motifs disciplinaires.

ANNEXES

ANNEXE I.

COMPOSITION DU DOSSIER POUR LES ÉTUDIANTS CANDIDATS EN CLASSE DE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR X – FILIÈRE MAISTRANCE/MARINE NATIONALE - DÉFENSE

Pièces obligatoires :

- dossier pédagogique sous forme dématérialisée sur le portail « Parcoursup »: bulletins scolaires de première et de terminale, projet de formation motivé, CV.
- à téléverser sur le portail « Parcoursup » avant le 8 avril (ou à adresser à ln.concours@lyceenaval.org du 9 avril au 1er mai) :

- copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou passeport ;
- l'imprimé 620.4/12 (certificat médical initial) délivré par un médecin d'active et ne comportant que les seules conclusions relatives à l'aptitude du candidat à l'admission à l'École de maistrance (ou une autre école de sous-officiers) datant de moins d'un an au jour de la rentrée scolaire.

Nota : l'attention est attirée par l'obligation de prendre rendez-vous au plus tôt avec un médecin militaire pour la visite médicale d'aptitude (liste à consulter sur le site internet du Lycée naval et auprès des CIRFA).

Pour les candidats présélectionnés à partir du 14 avril 2021 :

- pièces à transmettre au CIRFA lors de l'entretien :

- copie du dernier diplôme ou titre RNCP équivalent (le cas échéant) ;
- attestation Journée Défense et Citoyenneté ;
- copie de la carte de sécurité sociale (SS) ou tout document comportant le numéro de SS ;
- copie de certificat de Préparation Militaire Marine ou autre préparation militaire.

Les CIRFA se chargeront par ailleurs, avec les informations recueillies auprès des candidats, de renseigner les fiches individuelles pour le contrôle élémentaire (FICE) qu'ils transmettront au centre national des habilitations Défense (CNHD) de la direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD).

Après admission de la commission de sélection, chaque étudiant devra renseigner le dossier qui lui aura été expédié. Celui-ci devra faire retour au Lycée naval avant le 9 juillet 2021 (cachet de la poste faisant foi).

ANNEXE II.

CONTRATS D'ÉDUCATION

Dans les appendices de cette annexe figurent les contrats d'éducation que signeront les élèves (ou leurs représentants légaux s'ils sont mineurs), admis au sein du partenariat Brevet Technicien Supérieur X – filière Maistrance/Marine Nationale - Défense au titre de l'aide au recrutement.

APPENDICE II.A.

CONTRATS D'ÉDUCATION ÉLÈVES MINEURS

[élève mineur admis en classe de Technicien Supérieur au Lycée naval au titre de l'aide au recrutement]

1. IDENTITÉ DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'élève : père, mère, tuteur[1]

Nom :.....Prénoms :.....

2. DÉCLARATION D'INTENTION

(à souscrire par le père ou la mère ou le tuteur)

Je soussigné (e)[2].....

Qualité[3].....de l'élève[2].....

déclare en accord avec mon (ma) fils, fille, pupille[1] souhaiter pour lui (elle) une carrière de sous-officier dans les Armées ou les formations rattachées et l'orienter, à cet effet, vers l'École de maistrance, ou par défaut vers toute autre école de formation des Armées à l'issue de sa scolarité en Brevet de Technicien Supérieur au Lycée naval en partenariat avec le lycée Vauban de Brest « BTS X parcours Maistrance/Marine nationale – Défense ».

Si mon intention ou celle de mon (ma) fils, fille, pupille[1] venait à changer, je m'engage à en aviser le commandant du Lycée naval de Brest, sachant que je ne pourrai demander son maintien dans cet établissement au-delà de l'année scolaire en cours.

Fait à,..... le.....

Signature du (de la) fils, fille, pupille[1] *Signature du père, mère, tuteur*[1]

Précéder la signature de la mention manuscrite « pour accord ».

.....

[1] Rayer la mention inutile.
[2] Nom, prénoms.
[3] Père, mère ou tuteur.

3. DEMANDE D'EXONÉRATION

(à souscrire par le père ou la mère ou le tuteur).

Je demande pour mon (ma) fils, fille, pupille[1] :

Nom : ..... Prénoms : .....

l'admission au Lycée naval de Brest au titre de l'aide au recrutement des officiers mariniers / sous-officiers, et à être exonéré provisoirement des frais de trousseau et de pension.

Je reconnais savoir que l'exonération que je sollicite ne sera définitivement acquise que lorsque mon (ma) fils, fille, pupille[1] :

Nom : ..... Prénoms : .....

aura satisfait à l'une des conditions suivantes :

- intégration à l'École de maistrance dans un délai de 18 mois à compter de la date d'obtention du BTS ;
- intégration dans une école de formation des Armées ;
- radiation d'une de ces écoles pour inaptitude physique définitive, ou exclusion de l'une de celles-ci pour insuffisance de résultats ;
- entrée au service de l'État dans un délai maximal de dix-huit mois après son départ de la section de Technicien Supérieur au Lycée naval, pour une durée minimale de trois années, en particulier au titre d'un contrat d'engagement dans les armées ou les formations rattachées. Toutefois, en cas de cessation de ce service avant trois ans pour toute autre cause que l'inaptitude physique, les sommes dues sont proportionnelles à la durée du service restant à accomplir pour parfaire les trois années.

Dans le cas contraire, les frais de trousseau et de pension deviennent exigibles et je m'engage à rembourser l'État du montant cumulé des sommes dues au titre des frais de trousseau et de pension, ainsi que de tout autre montant ou frais dont le remboursement serait exigible.

Fait à,..... le.....

(Signature)

[1] Rayer la mention inutile

4. CONFIRMATION DU CONTRAT

(à souscrire par l'élève devenu majeur)

Je soussigné (e)[1] .....

né(e) le..... majeur(e) depuis le.....

confirme les termes du contrat d'éducation mentionné précédemment signé le .....

par[2] .....

et y souscris librement, me subrogeant volontairement et de mon plein gré à toutes les obligations du signataire initial de ce contrat.

Fait à;..... le.....

(Signature)

[1] Nom, prénoms
[2] Nom, prénom du représentant légal

APPENDICE II.B.
CONTRATS D'ÉDUCATION « ÉLÈVE MAJEUR »

(Élève majeur admis en classe de Technicien Supérieur au Lycée naval au titre de l'aide au recrutement)

1. IDENTITÉ DU SIGNATAIRE

Nom : ..... Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

2. DÉCLARATION D'INTENTION

Je soussigné (e)[1] .....

déclare souhaiter faire une carrière d'officier marinier / sous-officiers et m'orienter, à cet effet, vers l'École de maistrance ou par défaut toute autre école de formation des Armées à l'issue de ma scolarité en Brevet de Technicien Supérieur au Lycée naval en partenariat avec le lycée Vauban de Brest « BTS X parcours Maistrance/Marine nationale – Défense ».

Si mon intention venait à changer, je m'engage à en aviser le commandant du Lycée naval, sachant que je ne pourrai demander mon maintien dans cet établissement au-delà de l'année scolaire alors en cours.

3. DEMANDE D'EXONÉRATION

Je demande à être admis (e) en section de Technicien Supérieur du Lycée naval en partenariat avec le lycée Vauban de Brest au titre de l'aide au recrutement des officiers mariniers / sous-officiers d'active des armées, en intégrant au terme de cette scolarité l'École de maistrance ou par défaut toute autre école de formation des armées, et à être exonéré (e) provisoirement des frais de trousseau et de pension.

Je reconnais savoir que l'exonération que je sollicite ne sera définitivement acquise que lorsque j'aurai satisfait à l'une des conditions suivantes :

- intégration à l'École de maistrance dans un délai de 18 mois à compter de la date d'obtention du BTS ;
- intégration dans une école de formation des Armées ;
- radiation d'une de ces écoles pour inaptitude physique définitive, ou exclusion de l'une de celles-ci pour insuffisance de résultats ;
- entrée au service de l'État dans un délai maximal de dix-huit mois après mon départ de la section de Technicien Supérieur au Lycée naval pour une durée minimale de trois années, en particulier au titre d'un contrat d'engagement dans les armées ou les formations rattachées. Toutefois, en cas de cessation de ce service avant trois ans pour toute autre cause que l'inaptitude physique, les sommes dues sont proportionnelles à la durée du service restant à accomplir pour parfaire les trois années.

[1] Nom, prénoms

Dans le cas contraire, les frais de trousseau et de pension deviennent exigibles et je m'engage à rembourser l'État du montant cumulé des sommes dues au titre des frais de trousseau et de pension, ainsi que de tout autre montant ou frais dont le remboursement serait exigible.

Fait à,..... le.....

(Signature)

ANNEXE III.

CHARTE DE CIVILITÉ ET DE COMPORTEMENT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DU LYCÉE NAVAL

CHARTE DE CIVILITÉ ET DE COMPORTEMENT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DU LYCÉE NAVAL

Le Lycée naval de Brest, seul lycée de la Marine nationale parmi les six lycées de la Défense, vise à l'excellence académique et à l'excellence éducative. Il cherche à développer les qualités physiques, intellectuelles et morales de l'élève. Il promeut les valeurs de la République et celles propres à la Marine.

La mise en pratique de ces valeurs :

- permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de chacun ;
- favorise le développement personnel de chacun et conduit à l'autonomie progressive et à l'engagement citoyen des élèves et étudiants ;
- favorise les rapports entre tous les acteurs de la communauté éducative (cadres militaires, enseignants, personnel civil et de soutien, surveillants, parents, élèves).

Chaque élève doit s'engager personnellement à les respecter. En inscrivant leur enfant au Lycée naval, les parents ou responsables légaux adhèrent également à cette charte.

LE RESPECT DE SOI

- Je m'engage à me respecter, intellectuellement et physiquement. Je suis fier de mon état d'élève du Lycée naval. Je porte toujours une tenue soignée.
- Mon comportement est toujours digne. À cette fin, je, ne consomme ni revends ni alcool, ni stupéfiant. Je n'en introduis pas dans le lycée.
- Je m'engage à une scolarité exigeante qui nécessite un investissement sans faille dans le travail. Je respecte l'organisation au sein du lycée. Elle est conçue pour faciliter la vie courante et ainsi, me permettre de me concentrer sur mon principal objectif : réussir brillamment mes examens (baccalauréat, brevet de technicien supérieur), mes concours, et me préparer au mieux aux études supérieures.
- Je m'engage à respecter mon image notamment dans l'usage que je fais d'internet (en ne surfant pas sur les sites immoraux ou illégaux, pornographiques, racistes, xénophobes ou sectaires).

LE RESPECT DES AUTRES

- Je m'engage à respecter la tranquillité des autres élèves, à être courtois et poli afin de ne pas déranger mes camarades en chambres et dans les locaux communs. Les valeurs de respect, de travail et de camaraderie doivent m'imprégner : la qualité de la vie au lycée passe par des comportements dignes, responsables et harmonieux, y compris à l'occasion des actes les plus simples de la vie quotidienne.
- Je m'engage à respecter les horaires afin de ne pas faire perdre du temps à l'ensemble de la communauté. Par mon esprit d'équipe, j'aide mes camarades en difficulté, je mets mes capacités physiques, intellectuelles et morales au service des autres.
- Je m'engage à respecter autrui en mettant en œuvre trois valeurs essentielles qui interdisent toutes sortes de discriminations : **la camaraderie** par laquelle je ferai preuve de compréhension et d'intelligence au service des autres ; **la tolérance** qui me conduira à respecter la religion, la culture, les idées et convictions d'autrui et **le respect mutuel** par lequel chacun vivra en harmonie avec les autres.
- Je m'engage à ne pas provoquer autrui en cherchant à imposer mes idées politiques, religieuses ou philosophiques mais, au contraire, à chercher à comprendre les idées des autres pour enrichir mes propres opinions au travers d'échanges respectueux.
- Je m'engage à exclure de mon comportement toute forme de harcèlement, brimade, discrimination et violence (psychologique, physique, sexuelle et morale).
- Je m'engage à appliquer et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons.
- Je m'engage à respecter les militaires, les professeurs et le personnel civil. J'ai conscience qu'ils ont reçu pour mission de m'instruire et de m'accompagner dans mon développement intellectuel et moral. Je m'engage aussi à respecter le travail du personnel de soutien.
- Je m'engage à respecter l'image de mes camarades, en particulier sur internet et les réseaux sociaux en veillant à ne pas publier ce qui peut porter atteinte à leur réputation. Je suis conscient que j'encours des sanctions disciplinaires et des peines prévues par la loi.
- Je m'engage aussi à faire d'internet un usage académique intelligent et honnête en m'interdisant de copier systématiquement des informations et en citant mes sources.

LE RESPECT DU LYCÉE

- Je m'engage à respecter mon lycée en veillant à toujours donner la meilleure image de l'établissement par un comportement approprié. Je respecte la réputation de l'établissement et des personnes qui y servent.
- Je m'engage à ne pas commettre de dégradation matérielle.
- Je m'engage à ne jamais mettre en danger les personnes ou les biens autour de moi, à respecter les règles de sécurité, à ne pas introduire ni utiliser du matériel ou des substances interdites au lycée, à ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable compte tenu des conséquences graves sur la sécurité.

LA CONFIANCE ENVERS SOI-MÊME

- J'ai confiance en moi et, conscient de ce que je peux apporter au bien commun, je donne le meilleur de moi-même. Je prends soin d'enrichir ma personnalité en m'appliquant à l'étude, en développant ma culture générale et de saines relations avec les autres.

LA CONFIANCE ENVERS LES AUTRES

- J'ai confiance dans mes camarades avec lesquels je vis et je travaille en bonne intelligence.
- J'ai pour les plus jeunes une attitude de bienveillance et d'écoute.
- J'ai confiance dans les adultes qui m'encadrent, j'ai pleine conscience qu'ils sont là pour m'aider à devenir un adulte responsable. Je fais confiance aux professeurs et cadres militaires pour leur enseignement académique et leur mission éducative.
- J'entretiens une relation loyale et de confiance avec mes cadres de contact et mon professeur principal. J'ai confiance en ce qu'ils me disent et veille à ce qu'ils puissent avoir confiance en moi en ne les trompant pas.

L'AMBITION POUR SOI-MÊME

- Je m'engage à travailler avec rigueur et courage pour préparer et réussir au mieux mes études.
- Je m'engage à faire preuve de persévérance tant dans l'effort tant physique qu'intellectuel pour toujours donner le meilleur de moi-même. Je ne crains pas l'inconfort ni la remise en cause, je cherche toujours à progresser.
- Je suis conscient que je dois être moi-même un exemple pour les autres. L'abnégation et l'exemplarité étant des vertus de tout individu appelé à exercer des responsabilités, je dois les cultiver avec zèle et par là, faire face aux difficultés avec lucidité et enthousiasme.
- J'applique les règles inculquées par l'encadrement, ces règles visent à ma réussite et à mon développement personnel.
- Je m'engage à m'investir dans les cérémonies et évènements qui rythment la vie de la communauté du lycée. Je m'engage à en comprendre le sens.
- Je ferai de mon mieux pour sortir grandi de mon parcours au Lycée naval.

L'AMBITION POUR LES AUTRES

- Je souhaite aussi que mes camarades puissent donner le meilleur d'eux-mêmes. Je ne laisse pas un camarade commettre ce que j'estime être une erreur sans lui donner loyalement mon avis.
- Je respecte leur travail dans une saine émulation les uns envers les autres.
- Je cherche à être un exemple et je fais tout pour aider ceux qui en ont besoin.

Le ...../...../.....

Nom, prénom, signature :
L'élève ou l'étudiant,

Nom(s), signature(s) :
Le(s) représentant(s) légal (légaux),

ANNEXE IV.

CHARTE DU CORRESPONDANT POUR LES ÉLÈVES INTERNES MINEURS - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le correspondant établit un lien privilégié entre l'étudiant et sa famille. Son rôle s'inscrit pleinement dans l'accompagnement pédagogique et éducatif développé par la communauté scolaire du Lycée naval.

Aussi, le correspondant s'engage à accueillir l'élève :

- les fins de semaine, régulièrement,
- en cas de maladie,
- en cas d'exclusion temporaire,
- pendant les week-ends ou courtes périodes de très basse activité (lors de fermeture totale du lycée ou/et du CIN) s'il ne peut retourner au domicile familial,
- les week-ends prolongés.

Au besoin, le correspondant sera sollicité pour accompagner l'élève en consultation médicale extérieure au CIN.

Le correspondant s'assure que l'élève se rend bien chez lui et s'engage à prévenir le Lycée naval dans le cas contraire. L'élève n'est plus sous la responsabilité de l'établissement lorsqu'il est chez son correspondant.

Le correspondant peut être amené à signer les demandes d'autorisation d'absence ponctuelle de courte durée, en accord avec les parents (sortie scolaire, culturelle et sportive, une absence de courte durée). Dans son rôle d'intermédiaire de proximité entre la famille et le lycée, il tient régulièrement informés le lycée et la famille. Mais il n'est en aucun cas habilité à signer les documents concernant l'orientation (fiches de liaison, dossiers d'enseignement supérieur…) ni les autorisations de voyages pédagogiques (à l'étranger, stage sportif, TILD, …).

La famille et le correspondant s'engagent à prévenir immédiatement le lycée de tout changement (situation, coordonnées…).

Monsieur, Madame
……père/mère/tuteur
de l'élève (prénom-nom)……Classe……

DÉSIGNE

Monsieur,
Madame……
……
Adresse……
……
……
Numéros de téléphone : domicile
……
professionnel
……
portable
……

Parenté éventuelle avec l'élève :
……

EN PLEIN ACCORD AVEC EUX, COMME CORRESPONDANT DE MON FILS / MA FILLE.

Fait à……., le …… ***Fait à…… , le ……***

Les parents/le tuteur **Le correspondant**

ANNEXE V.
PARTIE MÉDICALE

Cette annexe comprend :

- le questionnaire médico-biographique initial n° 620-4*/9 ;
- le certificat médico-administratif d'aptitude initiale n° 620-4*/12 ;
- le certificat médical d'aptitude initiale n° 620-4*/10.

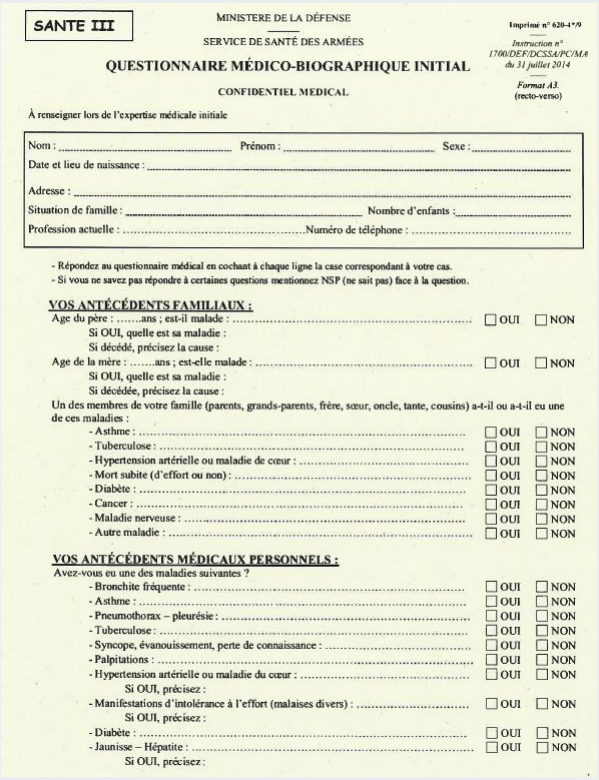

SANTE III

MINISTERE DE LA DÉFENSE

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Imprimé n° 620-4*/9

Instruction n° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014

Format A3. (recto-verso)

QUESTIONNAIRE MÉDICO-BIOGRAPHIQUE INITIAL

CONFIDENTIEL MEDICAL

À renseigner lors de l'expertise médicale initiale

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Situation de famille : ..... Nombre d'enfants : .....

Profession actuelle : ..... Numéro de téléphone : .....

- Répondez au questionnaire médical en cochant à chaque ligne la case correspondant à votre cas.
- Si vous ne savez pas répondre à certaines questions mentionnez NSP (ne sait pas) face à la question.

VOS ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX :

Age du père : .....ans ; est-il malade : ..... ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, quelle est sa maladie :
Si décédé, précisez la cause :
Age de la mère : .....ans ; est-elle malade : ..... ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, quelle est sa maladie :
Si décédée, précisez la cause :
Un des membres de votre famille (parents, grands-parents, frère, sœur, oncle, tante, cousins) a-t-il ou a-t-il eu une de ces maladies :
- Asthme : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Tuberculose : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Hypertension artérielle ou maladie de cœur : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Mort subite (d'effort ou non) : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Diabète : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Cancer : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Maladie nerveuse : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Autre maladie : ..... ☐ OUI ☐ NON

VOS ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX PERSONNELS :

Avez-vous eu une des maladies suivantes ?
- Bronchite fréquente : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Asthme : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Pneumothorax – pleurésie : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Tuberculose : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Syncope, évanouissement, perte de connaissance : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Palpitations : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Hypertension artérielle ou maladie du cœur : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, précisez :
- Manifestations d'intolérance à l'effort (malaises divers) : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, précisez :
- Diabète : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Jaunisse – Hépatite : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, précisez :

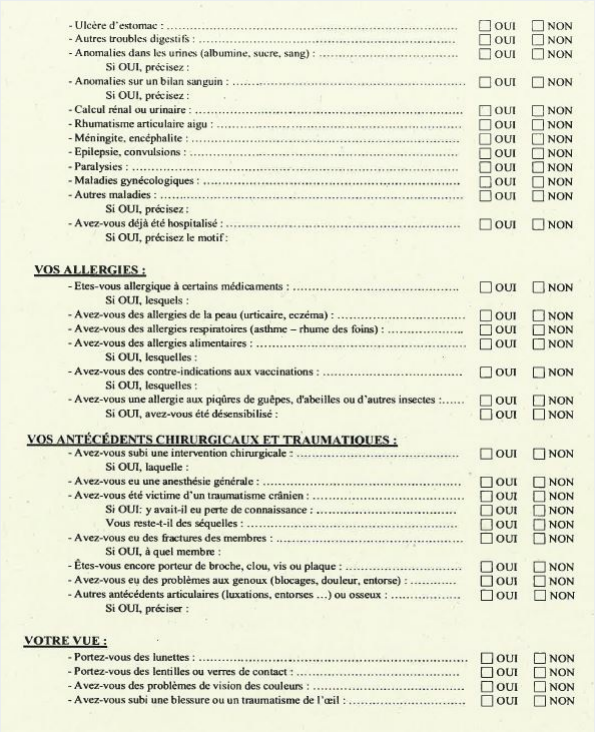

- Ulcère d'estomac : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Autres troubles digestifs : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Anomalies dans les urines (albumine, sucre, sang) : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, précisez :
- Anomalies sur un bilan sanguin : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, précisez :
- Calcul rénal ou urinaire : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Rhumatisme articulaire aigu : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Méningite, encéphalite : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Epilepsie, convulsions : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Paralysies : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Maladies gynécologiques : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Autres maladies : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, précisez :
- Avez-vous déjà été hospitalisé : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, précisez le motif :

VOS ALLERGIES :

- Êtes-vous allergique à certains médicaments : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, lesquels :
- Avez-vous des allergies de la peau (urticaire, eczéma) : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous des allergies respiratoires (asthme – rhume des foins) : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous des allergies alimentaires : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, lesquelles :
- Avez-vous des contre-indications aux vaccinations : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, lesquelles :
- Avez-vous une allergie aux piqûres de guêpes, d'abeilles ou d'autres insectes :..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, avez-vous été désensibilisé : ☐ OUI ☐ NON

VOS ANTÉCÉDENTS CHIRURGICAUX ET TRAUMATIQUES :

- Avez-vous subi une intervention chirurgicale : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, laquelle :
- Avez-vous eu une anesthésie générale : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous été victime d'un traumatisme crânien : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI: y avait-il eu perte de connaissance : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Vous reste-t-il des séquelles : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des fractures des membres : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, à quel membre :
- Êtes-vous encore porteur de broche, clou, vis ou plaque : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des problèmes aux genoux (blocages, douleur, entorse) : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Autres antécédents articulaires (luxations, entorses ...) ou osseux : ..... ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, préciser :

VOTRE VUE :

- Portez-vous des lunettes : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Portez-vous des lentilles ou verres de contact : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous des problèmes de vision des couleurs : ..... ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous subi une blessure ou un traumatisme de l'œil : ..... ☐ OUI ☐ NON

- Avez-vous eu d'autres maladies des yeux : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous bénéficié d'un traitement chirurgical de la myopie (laser, etc.) : ☐ OUI ☐ NON

VOS OREILLES ET VOTRE NEZ :

- Entendez-vous mal : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des maladies des oreilles ou des sinus ou du cou : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des troubles de l'équilibre : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous été opéré des oreilles ou du nez ou des sinus ou du cou : ☐ OUI ☐ NON
- Utilisez-vous régulièrement un casque ou des écouteurs pour écouter la musique : ☐ OUI ☐ NON

VOS DENTS :

- Avez-vous des caries dentaires : ☐ OUI ☐ NON
- Quand avez-vous consulté un dentiste pour la dernière fois :

VOTRE COLONNE VERTEBRALE :

- Souffrez vous du dos ou de la colonne vertébrale : ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI : - est-ce en permanence : ☐ OUI ☐ NON
  - après effort : ☐ OUI ☐ NON
  - les douleurs sont-elles apparues après un accident : ☐ OUI ☐ NON

VOS SOUCIS :

- Avez-vous eu une maladie nerveuse, une dépression : ☐ OUI ☐ NON
- Etes-vous claustrophobe (avez-vous peur dans un espace confiné ?) : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des crises de nerfs ou des colères violentes : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des troubles de l'alimentation (anorexie – boulimie) : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous uriné au lit après l'âge de 7 ans : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous été ou êtes-vous actuellement en traitement pour troubles nerveux : ☐ OUI ☐ NON
- Vous êtes-vous infligé des blessures volontaires : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous fait une ou plusieurs tentatives de suicide : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous été en institut médico-pédagogique : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous été renvoyé d'un établissement scolaire : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des ennuis avec la justice : ☐ OUI ☐ NON

VOS HABITUDES DE VIE :

- Faites-vous du sport : ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI - Indiquez le ou les sports pratiqués :
  - Depuis quand et nombre d'heures par semaine :
- Etes-vous fumeur habituel de tabac : ☐ OUI ☐ NON
- Buvez-vous des boissons alcoolisées (bière, vin, apéritif, etc.) : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous eu des épisodes d'ivresse : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous déjà consommé des drogues ou des toxiques : ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI - Précisez lesquels :
  - En avez-vous pris récemment : ☐ OUI ☐ NON
  - Date de la dernière consommation :
- Vous sentez-vous dépendant de ce que vous consommez : ☐ OUI ☐ NON
- Etes-vous sous traitement substitutif d'une toxicomanie : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous été traité pour maladie sexuelle : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous bénéficié d'un dépistage du VIH : ☐ OUI ☐ NON

- Etes-vous donneur de sang régulier : ☐ OUI ☐ NON
- Prenez-vous un traitement médicamenteux actuellement : ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI - Quels médicaments ?

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- Est-ce votre première visite médicale pour l'admission dans les armées ou la Gendarmerie : ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous déjà servi dans les armées ou la Gendarmerie : ☐ OUI ☐ NON
  - Si OUI, y-a-t-il eu une inaptitude : ☐ OUI ☐ NON
  - Si OUI, laquelle :
- Avez-vous eu une autre maladie non signalée dans le questionnaire : ☐ OUI ☐ NON
  Si OUI, laquelle :

COORDONNEES DE VOTRE MEDECIN TRAITANT HABITUEL :

- Nom et prénom : .....
- Adresse : .....
- Code postal et ville : .....
- Téléphone : .....

Je soussigné certifie avoir répondu de façon sincère au présent questionnaire et ne pas avoir connaissance de troubles de mon état de santé autres que ceux signalés.

Date et signature du candidat

DOCUMENT A JOINDRE AU CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE INITIALE

MINISTERE DE LA DÉFENSE

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Imprimé n° 620-4*/12

Instruction n° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014

Format A4.

CERTIFICAT MÉDICO-ADMINISTRATIF D'APTITUDE INITIALE

NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Né(e) le : / /

Demeurant à : _____

Identifiant défense : _____

S	I	G	Y	C	O	P	(1)

L'intéressé(e) ne présente ce jour aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des épreuves physiques et sportives préalables à l'engagement ou l'admission en école, ainsi qu'à l'entrainement physique militaire et sportif :

☐ OUI ☐ NON à titre temporaire ☐ NON à titre définitif

A/ ENGAGEMENT - VOLONTARIAT - PREPARATION MILITAIRE (2)	Conclusion médicale *(à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)*		
	Apte	*Inapte*	*Inapte temporaire – Durée*
Aptitude générale au service (3) :			
Aptitude à la spécialité (4) :			
Aptitude à la spécialité (4) :			
Aptitude à la spécialité (4) :			
Aptitude au parachutisme militaire (3) :			
Aptitude à servir OM et OPEX			

B/ ADMISSION DANS LES ÉCOLES ET LYCÉES MILITAIRES	Conclusion médicale *(à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)*		
	Apte	*Inapte*	*Inapte temporaire (durée)*
École (6)			
École			
École			

Ce certificat est valable un an si l'intéressé(e) n'est pas recruté(e).

☐ L'inaptitude à l'engagement résulte d'un motif non médical, dans le respect des textes régissant l'aptitude, propres à chaque armée, direction ou service.

A *(lieu)* _____ Le *(date)* / /

Le médecin (7) _____

Signature & cachet du médecin

(1) En cas d'inaptitude, le profil médical SIGYCOP ne doit pas apparaître et la grille doit être barrée.
(2) Rayer les mentions inutiles
(3) Intègre également l'aptitude à servir dans la marine
(4) Préciser la spécialité pour laquelle l'aptitude médicale doit être définie.
(5) Sous réserve des résultats des examens d'imagerie réglementaire.
(6) Compléter l'identification des écoles postulées.
(7) Nom, prénom, grade, fonction, affectation, signature du médecin examinateur.

Cachet de l'organisme dont relève le médecin ayant effectué la visite

MINISTERE DE LA DÉFENSE

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Imprimé n° 620-4*/10

Instruction n° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014

Format A3. (recto-verso)

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE INITIALE (1)

CONFIDENTIEL MÉDICAL

Certificat à remettre au candidat sous pli cacheté «confidentiel médical»

Je soussigné(e), médecin (2) _____

après avoir examiné M^r, M^me (3) _____ né(e) le _____

demeurant à _____ code postal _____

certifie avoir fait les constatations suivantes :

Antécédents personnels : _____

Antécédents familiaux : _____

Allergies identifiées : _____

Traitement en cours : _____

Etat vaccinal connu ☐ non connu ☐ Joindre une copie du carnet de vaccination

Contre-indication à une vaccination : OUI ☐ NON ☐ Refus de vaccination : OUI ☐ NON ☐

Préciser : _____

SIGLE G = **ASPECT GÉNÉRAL (4) :**

Biométrie – Taille (cm) : _____ Poids (en kg) : _____

Indice de masse corporelle ($\frac{P}{T^2}$) : _____ Périmètre abdominal : _____

Rachis : _____

Sangle abdominale : _____

Appareil respiratoire

Examen clinique : _____

Examens para-cliniques (5) : _____

Appareil circulatoire :

Pouls : _____ Pression artérielle : _____

Examen clinique : _____

Cœur : _____

Système circulatoire périphérique artériel : _____

Système circulatoire périphérique veineux : _____

E.C.G (6) : _____

Appareil digestif :

Examen clinique : _____

Examens para-cliniques (5) : _____

Appareil neurologique :

Examen clinique : _____

Examens para-cliniques (5) : _____

Etat bucco-dentaire Satisfaisant ☐ Déficient ☐ Caries dentaires multiples ☐

Soins à prévoir avant l'incorporation : Oui ☐ Non ☐

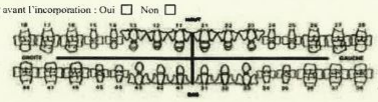

Appareil génito-urinaire

Examen clinique : .....

Analyse des urines : - Protéines : ..... - Glucose (7) : ..... - Sang : .....

- Recherche de β.H.C.G (5) : .....
- Examen gynécologique (8) : .....
- Situation obstétricale : ..... Apte ☐ Inapte temporaire ☐

Glandes endocrines : .....

Appareil spléno-ganglionnaire : .....

Peau et muqueuses : .....

SIGLE S = **MEMBRES SUPÉRIEURS :**

.....

.....

SIGLE I = **MEMBRES INFÉRIEURS :**

.....

.....

SIGLE Y = **YEUX ET VISION (9) :**

Expertise par un spécialiste (10) : ..... OUI ☐ NON ☐

Examen clinique : .....

Examens paracliniques : .....

	Acuité visuelle		Correction indiquée	Milieux transparents	Fond d'œil	Vision binoculaire
	sans correction	avec correction				
O.D.						
O.G.						

SIGLE C = **SENS CHROMATIQUE :**

Expertise par un spécialiste : ..... OUI ☐ NON ☐

Test de capacité chromatique professionnelle (10) : ..... satisfaisant ☐ non satisfaisant ☐

SIGLE O = **OREILLES ET AUDITION (11) :**

Expertise par un spécialiste : ..... OUI ☐ NON ☐

Troubles fonctionnels : .....

Examen des tympans : .....

Examens para-cliniques (5) : .....

AUDIOGRAMME (obligatoire)

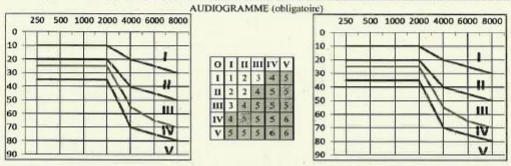

O	I	II	III	IV	V
I	1	2	3	4	5
II	2	2	4	5	5
III	3	4	5	5	5
IV	4	5	5	5	6
V	5	5	5	6	6

OG OD

SIGLE P = **PSYCHISME :**

Conduites addictives (alcool, drogues, médicaments détournés de leur usage) : .....

.....

Constatations et observations : .....

Aptitude particulière des candidats à l'entrée dans la Gendarmerie nationale :

☐ Absence de toxicomanie avérée ou décelée cliniquement ou biologiquement.
☐ Absence de bégaiement prononcé.
☐ Absence de contre-indication apparente au port et à l'usage de l'arme.

CONSTATATIONS DIVERSES (12) : .....

.....

Demande d'avis spécialisé ou examens complémentaires prescrits : .....

En conséquence, j'estime que Mr, Mme (13) : .....

présente le profil médical suivant :

S	I	G	Y	C	O	P

Ne présente ce jour aucune affection apparente contre-indiquant la pratique des épreuves sportives : ☐

Présente ce jour une affection contre-indiquant la pratique des épreuves sportives :
- A titre temporaire ☐
- A titre définitif ☐

A (lieu) , le

Nom, prénom, grade, fonction, unité d'affectation et signature du médecin qui a examiné le candidat
NUMÉRO RPPS

CARTOUCHE RÉSERVÉ A L'INCORPORATION

- Faits pathologiques nouveaux :

Date d'incorporation	S	I	G	Y	C	O	P
le							

Nom, prénom, grade, fonction, unité d'affectation et signature du médecin incorporateur
NUMÉRO RPPS

(1) Le certificat médical d'aptitude initiale n'a qu'une valeur provisoire. En effet, Les candidats admis bénéficient à leur arrivée dans l'armée choisie d'une visite médicale d'incorporation, à l'issue de laquelle ils peuvent être déclarés inaptes si leur état médico-psychologique ne correspond pas aux conditions exigées pour l'admission à certaines spécialités.
(2) Nom, prénom, grade et fonction du médecin des armées qui a pratiqué l'examen.
(3) Nom (en capitales) et prénoms du (de la) candidat(e) ; pour les femmes mariées, utiliser le nom patronymique puis le nom d'usage.
(4) Impression d'ensemble, type morphologique, musculature, obésité, etc.
(5) Examens complémentaires à ne pratiquer que sur prescription médicale motivée et non à titre systématique (sauf ECG).
(6) L'ECG est pratiqué systématiquement.
(7) Une glycémie capillaire sera réalisée en cas de glycosurie
(8) Examen gynécologique pratiqué uniquement sur symptomatologie fonctionnelle et par un spécialiste.
(9) Pour tout Y > 2, et en cas de doute sur le coefficient 2 ou 3 à attribuer au sigle Y, et en cas de suspicion d'une anomalie à l'interrogatoire ou à l'examen clinique, le candidat sera adressé à la consultation d'ophtalmologie de l'HIA de rattachement (joindre le billet de consultation du spécialiste au présent certificat).
(10) Expertise par un spécialiste militaire obligatoire pour les candidats aux écoles d'officier Marine (joindre le billet de consultation du spécialiste).
(11) Pour tout O > 2, et en cas de doute sur le coefficient 2 ou 3 à attribuer au sigle O, et en cas de suspicion d'une anomalie à l'interrogatoire ou à l'examen clinique, une consultation spécialisée sera demandée (joindre le billet de consultation du spécialiste).
(12) Mentionner ici les traitements en cours.
(13) Inscrire les noms et prénoms du (de la) candidat(e).